

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 615

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 9, après le mot :

« rémunération »,

Insérer les mots :

« qui lui sont versés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.